



## AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU

---

**Saint-Basile, le 2024-10-15 19h00**

**N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.**

Des travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc nous obligent à utiliser un réseau temporaire et par conséquent, nous devons émettre un avis d'ébullition de l'eau pour les secteurs impactés.

Les secteurs suivants sont concernés par cet avis d'ébullition :

Boulevard du Centenaire, numéros civiques 52 à 243;  
Rue Durand, numéro civique 6;  
Rue Racine, toutes les adresses;  
Rang Saint-Jacques, toutes les adresses;  
Rue Cartier, toutes les adresses;  
Chemin de la Station, numéros civiques 628 à 930;  
Route Delage, toutes les adresses de Saint-Basile, numéros civiques 25 à 52 de Cap-Santé.

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.



## AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU

---

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

### Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. Une communication sera faite sur notre site Internet, nos médias sociaux et notre système d'alerte municipale lors de la levée de l'avis.

François Petit 2024-10-15

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 418-329-2204 ou consulter le site Web suivant : <http://saintbasile.qc.ca>

Source : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/avisebullition/index.htm>